

DIRECTRICE DU PÔLE  
Sophie Douté

**DECISION PPERF N°10 039/2019  
FIXANT LES TARIFS DE MISES A DISPOSITION DE LOCAUX  
PAR LE CHU DE NANTES  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

AFFAIRES FINANCIÈRES  
Ronan Guiheneuf  
DIRECTEUR

RECETTES ET DOSSIER PATIENT  
Marie Boyer  
DIRECTRICE

APPUI AUX PROJETS ET  
AUX ORGANISATIONS -  
CONTRÔLE DE GESTION  
Caroline Maringue  
DIRECTRICE

CELLULE CONTRÔLE INTERNE  
COMPTABLE ET FINANCIER  
Anne Passelande  
RESPONSABLE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, les tarifs de mises à disposition des locaux par le CHU de Nantes sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Surfaces non meublées tertiaires ..... 125,47€ / m<sup>2</sup>

Surfaces non meublées dédiées à des activités de recherche..... 163,11€ / m<sup>2</sup>

Surfaces non meublées dédiées aux soins..... 200,75€ / m<sup>2</sup>

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **31 DEC. 2019**

Marie BOYER  
Directrice des Recettes et du Dossier Patient  
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc  
et des Ressources Financières

